Ex-Plus

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Ex-Plus
Autres moyens d'identification	Numéro de code 330
Usage recommandé	Tout usage nettoyant et dégraissant.
Restrictions d'utilisation	Utiliser uniquement comme indiqué selon les instructions de l'étiquette.
Fabricant	Leysons Products, a division of 1787528 Ontario Inc., 1366 Sandhill Drive, Ancaster, Ontario, L9G 4V5, (905) 648-7832
Numéro de téléphone d'urgence	Mark Bryans, (905) 648-7832 ext 351, Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 15 h 30. CANUTECH, 613-996-6666, 24 l'heure pour les situations d'urgence mettant en cause des marchandises dangereuses.
Numéro de la FDS	0701

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger
Corrosif
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Peut être nocif si avalé.
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
2-butoxyéthanol	111-76-2	5-10		
éthanolamine	141-43-5	1-5		
alcools en C9-11, éthanolamine	68439-46-3	1-5		

Notes

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Si l'irritation se produit, enlever la personne à l'air frais.
Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux), retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.
En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau.
Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut causer une grave affection oculaire. Peut irriter ou brûler les yeux. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau, système respiratoire, système digestif.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Asthme, allergies cutanées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un équipement d'extinction d'incendie complet et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des lunettes anti-éclaboussures, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc.
Ne laissez pas les vêtements entrer en contact. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à

moins de porter un équipement de protection approprié.

Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.
Portez un respirateur purificateur d'air approuvé par NIOSH avec une cartouche de vapeur organique.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.
Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.
Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et ou absorber déversement avec absorbants commerciaux puis placer dans un conteneur adapté.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas ingérer.
Garder les contenants scellés lorsque vous ne l'utilisez pas.
Portez un respirateur purificateur d'air approuvé par NIOSH avec une cartouche de vapeur organique.
Portez des gants et une protection oculaire par mesure de précaution.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone fraîche et sèche à l'écart des substances incompatibles.
Tenir hors de portée des enfants dans un contenant fermé à partir de la nourriture, les boissons et les aliments pour animaux.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
éthanolamine	3 ppm	6 ppm				
2-butoxyéthanol	20 ppm		25 ppm			
alcools en C9-11, éthanolamine	Non établie		Non établie			

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser ventilation suffisant pour minimiser les expositions (les concentrations atmosphériques de vapeur) en dessous de la limite d'exposition maximale recommandée.
Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.
Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide violet claire.
Odeur	(2-butoxyéthanol)
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	12.5 - 13.2
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); 0 ºC (32 ºF) (congélation)
Point d'ébullition/Point initial	100 ºC (estimé)
Plage d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	~ 1.03
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coéfficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

Autres informations

Température critique	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Conditions à éviter

Hautes températures.
Congélation.
Matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures).

Produits de décomposition dangereux

Peuvent inclure mais ne sont pas limités à des oxydes de carbone, d'azote et d'ammoniac.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.
Absorption par la peau.
Contact oculaire.
Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
éthanolamine	> 1.21 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1720 mg/kg (rat)	1000 mg/kg (lapin)
2-butoxyéthanol	450 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	530 mg/kg (rat)	400-500 mg/kg (lapin)
alcools en C9-11, éthanolamine		1378 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer de l'irritation ou des symptômes tels que rougeur, oedème, séchage, une délipidation ou fissuration de la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation sévère ou de brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne devraient pas être à l'origine des problèmes du système respiratoire lorsqu'il est utilisé dans un endroit bien aéré.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Peut causer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
alcools en C9-11, éthanolamine	1 - 10 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; statique)			

Persistance et dégradation

Facilement biodégradable, méthode de test #301D, OECD.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	2491	Solution d'éthanolamine	8	III

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Mark Bryans

Numéro de téléphone (905) 648-7832 ext 351

Date de préparation le 03 novembre, 2026

Avis Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, l'utilisateur de ce produit assume tous les risques et responsabilités liés à l'utilisation de ce produit. Aucune représentation de garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite ci-dessous en ce qui concerne les informations ou le produit auxquels les informations se réfèrent.